

DOCUMENTS

" PLAN POUR L'AVENIR DE L'EDUCATION NATIONALE "

Présenté officiellement le 15 décembre 1987 par M. René MONORY, le "Plan pour l'avenir de l'éducation nationale" ne consacre guère que deux pages, très brèves, à l'utilisation de l'informatique dans l'enseignement, assimilée par un raccourci inattendu aux "nouvelles technologies de l'information (NTI)". En voici la reproduction intégrale, extraite du chapitre III intitulé : "les actions éducatives : Six stratégies pour réussir" (p 29-30) :

Les outils pédagogiques : une stratégie de modernisation.

Pour l'Education Nationale, l'enjeu des nouvelles technologies de l'information (NTI) ne se limite pas à la contribution qu'elles sont susceptibles d'apporter à sa production pédagogique. Il est représenté, de manière plus générale, par la capacité de l'Ecole à être un moteur des transformations de la société. Compte tenu des délais et des investissements nécessaires, il exige que l'Education Nationale se dote à la fois d'une stratégie globale à long terme et d'une politique de développement à moyen terme.

Une stratégie globale fondée sur l'immatériel.

Les expériences récentes ont contribué à la mettre en évidence. Les NTI se définissent par leur contenu : c'est le logiciel qui définit le matériel. Ce principe guidera les stratégies conduites dans les trois champs principaux des NTI :

- Les logiciels éducatifs. Depuis 18 mois le Ministère a lancé des concours de scénarios d'utilisation de l'informatique et acheté des logiciels sous "licence mixte" aux éditeurs du secteur privé, les établissements payant un "droit d'entrée" réduit pour les acquérir. Cette politique sera poursuivie et développée pendant les cinq années du plan ;
- L'accès à distance à l'information qui peut recouvrir deux formes :
 - . L'accès à une information "inerte" stockée dans des bases de données : c'est la fonction d'Edutel, qui sera étendu ;
 - . L'accès à une information "active" stockée dans des bases de connaissances incluant une forte valeur ajoutée : c'est le domaine de l'enseignement à distance dont les possibilités s'annoncent considérables ;
- L'utilisation de l'image : c'est un enjeu à long terme (10 ans) mais fondamental si la France veut éviter d'être un jour dans la dépendance du marché mondial. La phase de recensement des bibliothèques d'images doit être engagée pendant la durée du plan. Les phases de stockage et d'expérimentation puis de production interviendront ultérieurement.

Une politique de développement différenciée.

A moyen terme, trois cadres d'action seront retenus au service de trois grands objectifs :

- la diffusion générale et progressive des NTI prendra appui sur les logiciels de qualité qui seront progressivement disponibles. Il s'agit de capitaliser les acquis tant du point de vue des matériels existants que de la formation des enseignants, et de préparer l'avenir ;
- la diffusion sélective permettra de mettre des moyens significatifs à la disposition des établissements ou des groupes d'établissements dont le projet pédagogique incluant l'utilisation des NTI aura été homologué ;
- la formation continue des enseignants qui, compte tenu de ses contraintes propres de mise en oeuvre, doit pouvoir bénéficier des nouvelles possibilités offertes par l'enseignement à distance.